

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014

Membres présents : Laurence FORTIN, Pierre LEBALLEUR, Dominique OLAYA, Robert CHOQUER, Valérie FAVE, Noël FOREST, Jérémy PERSON, Jean Paul ABIVEN, Nathalie AYISSI JEZEQUEL, Erwan COLLEC, Armelle FUR, Sandrine GONTHIER, Jean François GUILLEMETTE, Hervé LE DU, Gwenaelle LE DUFF, Jonathan LIZIARD, Rachel PERES, Caroline BREMOND FOREST, Claudie LE GALL

Secrétaire de séance : Nathalie AYISSI JEZEQUEL

Le compte rendu de la réunion du 14 avril est soumis à l'approbation : il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Attribution de subventions aux associations pour 2014
2. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2015
3. Proposition d'une liste de contribuables pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs
4. Signature d'une convention d'assistance technique dans le domaine de la voirie avec la Communauté de Communes
5. Questions et Délibérations diverses

I – Attribution des subventions aux associations pour 2014

Valérie FAVE, adjointe aux associations rend compte des travaux de commission Vie Associative, qui s'est réunie le 27 mai. Cette réunion avait pour but de répartir les subventions pour l'année 2014, en tenant compte des critères suivants :

- Respecter l'enveloppe budgétaire,
- Donner la priorité aux associations rochoises,
- Conserver une marge en cas d'imprévus ou de nouveaux besoins.

Elle propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Club des Pétanqueurs	<i>Pas de demande</i>	Comité des Fêtes	800.00 €
Elorn - Loisirs - Gymnastique	750.00 €	La Roche Accueil	550.00 €
USR toutes sections	4 000.00 €	Lecture Loisirs	900.00 €
La Roche VTT	1 200.00 €	1, 2, 3 Soleil	700.00 €
La Roche Sports Nature	400.00 €	Coopérative école maternelle	300.00 €
Tennis de table	300.00 €	Coopérative école primaire	500.00 €
Handi Brest	Versée par le CCAS	Eperviers du Morbic	300.00 €
Anciens Combattants	300.00 €	APE / Parents d'élèves	1 000.00 €
Château Patrimoine Rochois	750.00 €	Société de Chasse	400.00 €
Ass. Danserien Roch Morvan	<i>Pas de demande</i>	AAPPMA de l'Elorn	380.00 €
Amicale des Retraités	680.00 €	Foyer Ty Ménez Don Bosco	<i>Pas de demande</i>
Comité de Jumelage	750.00 €	Amicale Employés Communaux	2 745.00 €
		TOTAL	17 705.00 €

Danserien Roch Morvan demande uniquement qu'une peinture soit faite dans la salle où sont pratiquées les cours de danse bretonne. Cette demande sera examinée ultérieurement.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Pierre LEBALLEUR, adjoint aux Affaires Sociales, ajoute que le C.C.A.S. a également procédé à l'attribution de ses subventions. Elles sont les suivantes :

- Vie Libre	50€	- Croix d'Or	50€
- Sos Amitiés Brest	50€	- F.N.A.T.H.	53€
- Ass. Collectif personnes handicapées	150€	- A.D.A.P.E.I.	50€
- ADMR	750€	- TREIZERIEN	100€
- Don du Sang	50€	- Conso. Logement Cadre de Vie	50€
- Handi Brest	50€		

II – Tirage au sort des jurés d'assises pour 2015

Conformément aux articles 254 et suivants du code de procédure pénale, et vu l'arrêté préfectoral en date du 11 avril 2014, portant sur la répartition des jurés entre les communes ou communes regroupées, il est procédé publiquement au tirage au sort de 3 personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, constituant la liste communale préparatoire de la liste annuelle des jurés. Les 3 personnes suivantes sont tirées au sort :

- Solenn QUILLEVERE, née le 9/01/1990 à MORLAIX (29)
- Thomas Jean Guy PRIGENT, né le 05/11/1985 à LANDERNEAU (29)
- Claudie LE JEUNE épouse LAIGLE, née le 14/02/1970 à LILLE (59)

Il est précisé que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par la Commission prévue par les articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

III – Proposition d'une liste de contribuables pour siéger au sein de la C.C.I.D.

Laurence FORTIN, informe le conseil qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs. Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant, il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est constituée du maire (ou de l'adjoint délégué), président et de 6 commissaires. Cette commission a pour objectif d'émettre un avis sur les projets de classement des nouvelles habitations ou des extensions de maisons, établis par les

services fiscaux. Ces classements, dans des catégories préétablies, permettent de déterminer la valeur cadastrale des bâtiments et servent de référence au calcul des taxes d'habitation et taxes foncières.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à proposer aux Services Fiscaux une liste de 24 noms, parmi lesquels ils désigneront six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. 2 personnes devront résider à l'extérieur de la commune mais être propriétaire dans la commune, mais, ainsi que son suppléant.

La liste ci-dessous est proposée :

NOM PRENOM	ADRESSE	NOM PRENOM	ADRESSE
1 - ELLEOUET Michèle	9 Cité de Pesmarc'h	13- DENNIEL Bernard	4 le Haut du Champ
2 – LADAN Ludovic	2 Place de l'Eglise	14 – ANDRIEU Jean-Michel	19 route de Kerbénéat
3 – MADEC Michèle	Pont-Christ	15 – SALIOU Madeleine	3 lot. de Kerguinou
4 – LOAEC Jean	6 rue du Château	16 – POCHARD Jeannine	6 Cité de Pesmarch
5 – LEON Erick	Le Friantis	17 – GUILLOU Chantal	Château de Kéraoul
6 – MARTIN Jean	21 rue du Verger	18 – JAOUANET Jean-François	1 rue des Ecoles
7 – HUMILY Françoise	2 Lot. de Kerhuel	19 – LIZIARD Anne-Marie	20 B rue du Verger
8 – JOUAN Marie-Hélène	10 Lot. de Kerhuel	20- MODOLO Jean-Marc	12 Impasse du Vieux Moulin
9 – GUILLOU Jacqueline	1 Lot. de Kerguinou	21 – MAGER Jeanine	22 Kerfeunteuniou
10 – MARREC Yves	Kermeur	22 – PERSON Jérémy	1 bis rue des Bois
11 – LAGARDE Bernard	6 Ker-Yvette	23 – SIMON Monique	PLOUEDERN
12- LE ROUX Sandrine	20 rue de l'Elorn	24 – ABIVEN Jacques	Forestic Bihan
			PLOUVIEN
			14 Pesmarc'h

Elle est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

IV – Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau/Daoulas pour la mission d'assistance dans le domaine de la Voirie

Par délibération en date du 16 décembre 2013, la CCPLD a décidé d'étendre ses missions d'assistance technique aux communes de son territoire dans les domaines de la voirie et des infrastructures. Elle propose les missions suivantes :

- Préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien

- Suivi des travaux et établissement d'un diagnostic général de voirie
- Missions spécifiques en lien avec la voirie communale

Après délibération, et considérant que la DDTM n'assure plus l'ATESAT, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement pour signer la convention avec la Communauté de communes, notamment pour la préparation des programmes de travaux d'entretien et de gros entretien. Le coût de la prestation s'élèvera à 783€ pour l'année 2014.

V – Questions et délibérations diverses

Point sur la préparation des Ripailles du Roch : Valérie FAVE fait le point sur la préparation de la fête médiévale du 14 juin : l'organisation se déroule dans de bonnes conditions ; cette manifestation pilotée par la commune, mobilise les associations Château et Patrimoine, l'ACAR, La Roche Accueil, Dalila, coordonnatrice des TAP, et quelques parents d'élèves.

Dominique OLAYA remercie tout particulièrement Dalila et Mme LE THENAFF, qui s'investissent énormément dans la confection des costumes pour les enfants.

L'ordre du jour est épuisé à 21h10. La séance est donc levée.